



Vision relative à l'établissement électronique des ordonnances : déclaration conjointe de l'Association médicale canadienne et de l'Association des pharmaciens du Canada

D'ici à 2015, les ordonnances seront établies électroniquement pour les Canadiens.

DÉFINITION

L'établissement électronique des ordonnances s'entend de la création d'une ordonnance par des moyens informatiques et de sa transmission protégée entre un prescripteur autorisé et la pharmacie choisie par le patient, effectuées au moyen de logiciels cliniques de dossier médical électronique (DME) et de gestion de pharmacie.

Contexte

Les technologies de l'information sur la santé (TIS) aident les cliniciens à fournir des services de santé aux patients. L'Association médicale canadienne (AMC) et l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) considèrent toutes deux l'établissement électronique des

ordonnances comme un moyen clé d'offrir une meilleure valeur aux patients. L'intégration des TIS dans les cliniques et les établissements de soins de santé où médecins et pharmaciens dispensent des soins constitue une priorité pour les deux associations¹.

Dans le contexte de son initiative sur la transformation des soins de santé, l'AMC a insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en service de l'établissement électronique des ordonnances au Canada afin d'en faire le principale façon de prescrire. Dans sa politique sur l'établissement optimal des ordonnances, l'AMC a signalé qu'un des éléments clés de la politique résidait dans l'établissement électronique des ordonnances. Dans son plan directeur pour la pharmacie, l'APhC insiste sur les technologies de l'information et des

¹ La transformation des soins de santé au Canada, Association médicale canadienne, juin 2010; Plan directeur pour la pharmacie, Association des pharmaciens du Canada, septembre 2009 .

communications, et l'établissement électronique des ordonnances constitue l'un des cinq domaines prioritaires.

Nous félicitons Inforoute Santé du Canada, les provinces et les territoires qui s'efforcent toujours de mettre en place des systèmes d'information sur les médicaments (SIM) et l'infrastructure de soutien nécessaires pour permettre l'établissement électronique des ordonnances. Nous exhortons les gouvernements à continuer d'accorder la priorité à l'établissement électronique des ordonnances et à prendre des mesures supplémentaires pour investir plus rapidement dans ce domaine.

Nous sommes d'avis que l'établissement électronique des ordonnances améliorera la sécurité des patients et les soins qu'ils reçoivent. Une fois intégré aux SIM, l'établissement électronique des ordonnances appuie l'amélioration de la prise de décisions cliniques et la prescription et la gestion des médicaments, et intègre dans le cheminement du travail clinique d'autres renseignements disponibles au point d'intervention.

Principes

Les principes suivants devraient guider les efforts collectifs que nous déployons pour créer une capacité d'établissement électronique des ordonnances dans toutes les administrations :

- Il faut préserver la sécurité des patients et la confidentialité de leurs renseignements.
- Il faut protéger le choix des patients.
- Les cliniciens doivent avoir accès aux renseignements sur les meilleures pratiques et aux

meilleures données sur le coût des médicaments et les formulaires.

- Il faut simplifier les processus de travail et les systèmes électroniques d'établissement des ordonnances doivent pouvoir s'intégrer aux logiciels de gestion des activités cliniques et professionnelles et aux systèmes d'information sur les médicaments.
- Il faut mettre en place des lignes directrices sur le partage des données entre les professionnels de la santé et sur les autres usages ou divulgations des données.
- L'authenticité et l'exactitude des ordonnances doivent être vérifiables.
- Le processus doit empêcher la falsification et le détournement des ordonnances.
- Il faut établir des normes pancanadiennes sur les signatures électroniques.

Avantages qu'offre l'établissement électronique des ordonnances

Certains de ces avantages se concrétiseront lorsque l'établissement électronique des ordonnances sera intégré aux systèmes d'information sur les médicaments (SIM) dans les provinces et les territoires.

- **Patients :**
 - Améliore la sécurité des patients et la qualité globale des soins.
 - Permet de faire remplir et renouveler plus facilement les ordonnances.
 - Appuie les soins en équipe basés sur la collaboration.

- **Fournisseurs :**

- Appuie une façon plus sécuritaire et efficiente de prescrire et d'autoriser les renouvellements en remplaçant des moyens désuets comme le téléphone, le télécopieur et le papier.
- Élimine la retranscription et réduit le risque d'erreurs et la responsabilité civile, car une ordonnance est rédigée une fois seulement, au point d'intervention.
- Appuie les communications électroniques entre fournisseurs et réduit le nombre d'appels téléphoniques reçus ou effectués par les pharmaciens aux fins de clarification.
- Fournit des systèmes d'avertissement et d'alerte au point de prescription qui aident les cliniciens à agir en fonction des contre-indications, interactions médicamenteuses et allergies possibles.
- Facilite la prise de décision éclairée en rendant disponibles au point de prescription l'historique de médication du patient, ainsi que l'information sur les médicaments, les thérapies, les formulaires et les coûts.

- **Système de santé :**

- Améliore l'efficacité et la sécurité de la prescription, de la distribution et de la surveillance des pharmacothérapies.

- Appuie l'accès à un profil de médication détaillé et commun, ce qui améliore la prise de décisions cliniques et le respect de la thérapie par les patients.
- Accroît le rapport coût-efficacité des médicaments grâce à l'établissement des ordonnances basé sur des données probantes, à l'observation des formulaires, à la sensibilisation aux coûts des médicaments et à la gestion des médications.
- Améliore l'évaluation de l'utilisation des médicaments et la production de rapports à ce sujet.

Les défis

Même si la valeur de l'établissement électronique des ordonnances est démontrée dans la littérature scientifique, la mise en œuvre et l'adoption généralisées n'ont pas été favorisées pour autant. Au Canada, la mise en œuvre et l'adoption de l'établissement électronique des ordonnances posent un certain nombre de défis communs et interdépendants, dont les suivants :

- amélioration de l'accès à de l'information pertinente et complète pour appuyer la prise de décision;
- amélioration de l'adoption de la technologie au point d'intervention;
- convergence sur la planification à base de systèmes afin d'assurer une valeur dans tout le continuum;

- intégration de l'établissement électronique des ordonnances dans les processus de travail afin de mobiliser l'appui des médecins, des pharmaciens et autres prescripteurs;
- engagement accru de la direction à communiquer la nécessité du changement, à supprimer les obstacles et à garantir des progrès;
- mise à jour de la législation et de la réglementation afin d'appuyer l'établissement électronique des ordonnances.

Facilitation de l'établissement électronique des ordonnances au Canada

L'AMC et l'APhC croient que nous pouvons réaliser la vision décrite dans le présent document et aborder les défis susmentionnés en conjuguant leurs efforts sur cinq fronts :

- les dirigeants du secteur des soins de santé dans toutes les administrations et toutes les organisations cliniques doivent s'engager à instaurer l'établissement électronique des ordonnances d'ici 2015;
- en collaboration avec Inforoute Santé du Canada, les provinces et les territoires doivent terminer la mise en place des bases nécessaires pour appuyer l'établissement électronique des ordonnances en généralisant l'adoption du dossier médical électronique (DME) au point d'intervention, en terminant le travail relatif aux systèmes d'information sur les médicaments (SIM) dans toutes les administrations et en instaurant la connectivité entre les points

- d'intervention et le système de SIM;
- en collaboration avec les provinces, les territoires et Inforoute Santé du Canada, les organisations de pharmaciens et de médecins doivent dégager clairement les avantages pour les cliniciens (amélioration de l'efficacité de la prestation de soins et des efficiences par la modification du cheminement du travail) afin d'adopter l'établissement électronique des ordonnances et de concentrer les efforts sur la concrétisation de ces retombées au cours des prochaines années;
- les provinces, les territoires et les organismes de réglementation doivent créer un environnement stratégique et réglementaire favorable à l'établissement électronique des ordonnances, qui facilite le rôle des cliniciens dans la prestation des soins de santé à leurs patients;
- les provinces et les territoires doivent harmoniser les règles administratives et les normes en matière de cybersanté afin de simplifier l'implantation des systèmes et la conformité par les fournisseurs de logiciels et de permettre davantage d'investissements dans l'innovation.